

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 75-1817/SG/FP portant annulation en partie des dispositions de la décision n° 75-1634/SG/FP du 20 août 1975.

n° 75-1817/SG/FP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
8 octobre 1975

Numéro JO  
n° 21 du 10/11/1975

Date du numéro  
10 novembre 1975

### TEXTE INTÉGRAL

Les dispositions de l'article premier de la décision n° 75- 1634/SG/FP du 20 août 1975 constatant l'avancement d'échelon au titre de l'année 1975, du personnel des cadres territoriaux du service des Contributions, sont annulées en ce qui concerne Djbril Osman Samaleh, agent de contrôle principal 2e échelon admis au bénéfice d'une pension de retraite pour compter du 1er juillet 1974.